

Propriétaire-Gérant ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS: Roubaix-Tourcoing: Trois mois: 12.50

Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne, Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne, Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne

JOURNAL DE ROUBAIX

MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL DU NORD

Le JOURNAL DE ROUBAIX est désigné pour la publication des ANNONCES LEGALES et JUDICIAIRES

Propriétaire-Gérant ALFRED REBOUX

INSERCTIONS: Annonces: la ligne... 20 c.

Les abonnements et les annonces sont reçus: à Roubaix, au bureau du journal, à Lille, chez M. QUARÉ, libraire, Grande-Place; à Paris, chez MM. HAVAS, LAFFITTE et C<sup>o</sup>, 34, rue Notre-Dame-des-Victoires, (place de la Bourse); à Bruxelles, à l'OFFICE DE PUBLICITÉ.

Les abonnements et les annonces pour le Journal Roubaix sont reçus: à Roubaix, au bureau du journal, à Lille, chez M. QUARÉ, libraire, Grande-Place; à Paris, chez MM. HAVAS, LAFFITTE et C<sup>o</sup>, 34, rue Notre-Dame-des-Victoires, (place de la Bourse); à Bruxelles, à l'OFFICE DE PUBLICITÉ.

ROUBAIX, LF 11 DÉCEMBRE 1883

LA CHAPELLE EXPIATOIRE

Il existe à Paris un monument élevé par la France en expiation d'un des plus grands crimes politiques dont l'histoire d'un peuple ait gardé le souvenir.

C'est la Chapelle érigée à la mémoire de ce roi bon, libéral, patriote, ami du progrès, que la volonté trahit quelquefois; que la bonté et l'indulgence n'abandonneront jamais, et dont la Révolution jeta la tête ensanglantée dans le panier du bourreau comme un défi à l'Europe frémissante.

Louis XVI avait reçu en héritage une couronne lourde à porter. Son prédécesseur était un de ces monarques que l'histoire note d'infamie.

Le règne de Louis XV qui aurait pu être l'un des plus grands si le roi était resté fidèle aux leçons de Fleury, s'était abîmé dans les désastres de la guerre de Sept-Années, et dans la débauche.

Louis XVI était venu. L'abolition de la torture, la restauration des finances par Turgot et Necker; l'alliance avec la Maison d'Autriche par le mariage du roi avec Marie Antoinette; la jeune noblesse traversant les mers, se vengeant de la guerre de Sept-Années en conduisant les États-Unis à l'indépendance par la victoire; les États-Généraux convoqués, les conséquences de la nuit du 4 Août loyalement acceptées en dépit des courtisans, tout cela était l'œuvre de ce roi qui fut l'un des meilleurs et l'un des plus attachés à son pays.

Cet admirable mouvement réformiste de 1789, le roi l'eût parachevé d'accord avec son peuple, sans secousses et sans crises, si l'éternelle populace de Paris-toujours bestiale et toujours féroce, n'était venue jeter des têtes sanglantes sur nos places publiques.

Dans cette lutte contre la lie de la population parisienne, Louis XVI demanda toujours qu'on ménageât le sang de son peuple.

Vingt fois ses soldats auraient pu écraser l'insurrection, vingt fois, ils reçurent l'ordre de ne point attaquer.

Un jour la populace conduisit le roi devant l'Assemblée. On sait le reste. La République vint, le roi fut conduit au Temple, il y eut un simulacre de jugement; les députés atterrés votèrent sa mort, et le 21 janvier 1793, la France s'était déshonorée.

La révolution était triomphante, la délation régnait en maîtresse; le favori du jour devenait le guillotiné du lendemain. A cette période de sang, succéda la période de boue avec le Directoire.

Enfin, un jour, l'heure de la réparation sonna; une chapelle fut édifée en expiation des crimes que la France avait laissés accomplir.

Cette chapelle s'élevait en plein Paris, attestant aux yeux de tous, que si la France eut une heure de défaillance, elle eut aussi une heure de remords.

Un aumônier était attaché à cette chapelle, priant pour le repos du Roi-Martyr, et conjurant le Ciel de pardonner à la France.

Cet aumônier est mort; Jules Ferry a décidé qu'on ne le remplacerait pas. Le Conseil général de la Seine, plus logique que M. Ferry, a demandé la démolition de la Chapelle expiatoire.

Il faut que le souvenir de Louis XVI disparaisse; il faut que la France de 1883 soit digne de la France de 1793.

Il faut qu'elle honore les révolutionnaires et qu'elle conspuie les rois. On pourrait même, à la place où se dresse la chapelle expiatoire, ériger une statue à chacun des régicides, et placer une guillotine au centre de ce peuple de marbre.

Seulement, ce que je m'explique mal, c'est que ces mêmes hommes poursuivent l'anarchiste Cyvoct; car il n'y a pas de révolutionnaire qui ne trouve plus révolutionnaire que lui.

La science moderne a remplacé la guillotine par la dynamite. Pour être conquis avec soi-même, il faut honorer ceux qui usent de la dynamite, comme on glorifie ceux qui dressèrent la guillotine à poste fixe sur la place de la Révolution.

Les uns et les autres se valent! Ce ne sont pas les seuls radicaux, les conseillers de l'Extrême-Gauche qui ont émis ce vote impie; leurs bulletins ont trouvé dans l'urne ceux des membres de l'Union républicaine, qui se sont souvenus de M. Cazot faisant en plein Sénat le panegyrique de Danton.

On voit, les opportunistes ne valent pas mieux que les radicaux. Les uns et les autres sont des révolutionnaires, tendant au même but par des moyens différents.

Les plus dangereux sont, assurément, les opportunistes, parce qu'ils affectent une mensongère modération et un apparent esprit conciliateur afin de mieux tromper le public.

Dans le vote relatif à la Chapelle expiatoire, ils ont prouvé qu'ils sont dignes de l'Extrême Gauche, et qu'ils ne luttent contre elle que pour se maintenir au pouvoir.

Au fond, c'est bonnet rouge ou bonnet blanc. PIERRE SALVAT.

attestant aux yeux de tous, que si la France eut une heure de défaillance, elle eut aussi une heure de remords.

Un aumônier était attaché à cette chapelle, priant pour le repos du Roi-Martyr, et conjurant le Ciel de pardonner à la France.

Cet aumônier est mort; Jules Ferry a décidé qu'on ne le remplacerait pas. Le Conseil général de la Seine, plus logique que M. Ferry, a demandé la démolition de la Chapelle expiatoire.

Il faut que le souvenir de Louis XVI disparaisse; il faut que la France de 1883 soit digne de la France de 1793.

Il faut qu'elle honore les révolutionnaires et qu'elle conspuie les rois. On pourrait même, à la place où se dresse la chapelle expiatoire, ériger une statue à chacun des régicides, et placer une guillotine au centre de ce peuple de marbre.

Seulement, ce que je m'explique mal, c'est que ces mêmes hommes poursuivent l'anarchiste Cyvoct; car il n'y a pas de révolutionnaire qui ne trouve plus révolutionnaire que lui.

La science moderne a remplacé la guillotine par la dynamite. Pour être conquis avec soi-même, il faut honorer ceux qui usent de la dynamite, comme on glorifie ceux qui dressèrent la guillotine à poste fixe sur la place de la Révolution.

Les uns et les autres se valent! Ce ne sont pas les seuls radicaux, les conseillers de l'Extrême-Gauche qui ont émis ce vote impie; leurs bulletins ont trouvé dans l'urne ceux des membres de l'Union républicaine, qui se sont souvenus de M. Cazot faisant en plein Sénat le panegyrique de Danton.

On voit, les opportunistes ne valent pas mieux que les radicaux. Les uns et les autres sont des révolutionnaires, tendant au même but par des moyens différents.

Les plus dangereux sont, assurément, les opportunistes, parce qu'ils affectent une mensongère modération et un apparent esprit conciliateur afin de mieux tromper le public.

Dans le vote relatif à la Chapelle expiatoire, ils ont prouvé qu'ils sont dignes de l'Extrême Gauche, et qu'ils ne luttent contre elle que pour se maintenir au pouvoir.

Au fond, c'est bonnet rouge ou bonnet blanc. PIERRE SALVAT.

Un conseil aux associations ouvrières

On s'est demandé souvent pourquoi les Trade's Unions, qui ont pris un si rapide développement en Angleterre, et qui, par cela même, ont contribué si puissamment à améliorer la condition des ouvriers anglais, se propageaient, au contraire, si lentement en France, et n'avaient qu'une si faible influence sur l'accroissement de bien-être des travailleurs.

Cette question, on aurait pu se l'éviter, comme aussi l'on aurait pu prévenir le mal original qui mine chez nous les forces des associations ouvrières et s'oppose à leur essor, si l'on avait médité, plus qu'on ne l'a fait, les sages conseils

de la culpabilité de Léonce et de Lentague, avait disparu! Je compris alors... Ce n'était pas pour partager avec moi d'ignobles bénéfices qu'on m'avait attiré dans cette maison, c'était pour me dépouiller de ces papiers compromettants... N'avais-je pas eu l'imprudence de les en menacer la veille, de leur indiquer que je les portais sur moi!

Et en faisant un effort de mémoire, il me semblait, au moment où on me déposait sur ce canapé avoir senti ma main se glisser furtivement le long de ma poitrine, entre mon gilet et mon paletot.

Et je me laisserais voler, berner de la sorte! Oh! non. Furiens et agités encore par les libations de la veille, je m'élançai vers un corbon de sonnette et je le tirai violemment à plusieurs reprises. Personne ne vint à mon appel.

J'ouvris la porte du boudoir, et je me trouvais dans la salle à manger; les restes du souper étaient encore sur la table; mais tous les convives avaient disparu. J'entrai dans le salon; il était désert; j'allais pénétrer dans une pièce, la chambre de Mme Duhamel sans doute, lorsque tout à coup un domestique à moitié endormi parut devant moi.

— Que vent monsieur! me dit-il. — D'abord me reconnaissez-vous? Il me regarda et répondit: — Vous êtes la personne qui s'est trouvée indisposée hier soir après souper, et que j'ai aidé à transporter sur le canapé du boudoir.

— Oui. Mais je viens de me réveiller, et je m'aperçois que mon portefeuille a disparu. Qu'est-il devenu? l'avez-vous ramassé?

— Non, monsieur. — Il faut qu'il se retrouve. — Mais monsieur, à l'air de m'accuser, je puis assurer à monsieur... — Je ne vous accuse pas... Mais je veux mon portefeuille; je ne sortirai d'ici qu'après l'avoir retrouvé.

Ce colloque avait lieu dans le salon, devant la porte de Mme Duhamel. Tout à coup cette porte s'ouvrit et Constance parut, en robe de chambre et en pantoufles. — Encore vous ici, monsieur! me dit-elle. Je vous croyais parti depuis longtemps.

— Je ne demande pas mieux que de partir, madame, répondis-je, mais je désire retrouver ce qu'on m'a pris. En venant hier ici, j'avais un portefeuille contenant des papiers importants que certaines personnes avaient intérêt à faire disparaître... et il a disparu. — Et vous accusez mes gens de vous l'avoir soustrait? C'est reconnaissable d'une étrange façon l'hostilité que je vous ai offerte.

— Il ne s'agit pas de gens, mais... — Assez, je vous prie, interrompit-elle, j'étais couchée depuis une heure à peine, et je commençais à m'endormir lorsque vous avez fait un bruit éveillé toute la maison. Permettez que je regagne mon lit, et veuillez chercher votre portefeuille en silence. — Oh! il est inutile que je le cherche, il n'est probablement plus ici... — Alors que demandez-vous donc? — Je demande que vous fassiez appeler ceux qui me l'ont soustrait; MM. de la Coudraye et Lentague.

— Monsieur! fit-elle avec hauteur. — Madame, repris-je, je suis décidé à ne sortir d'ici que lorsque ces messieurs seront venus s'expliquer avec moi. — Eh! monsieur, où voulez-vous que j'envoie chercher les personnes dont vous parlez? Allez vous-même à leur domicile. — Non; ils ne me recevraient pas. Au lieu qu'appelés par vous, ils accourront ici dans la crainte d'un scandale. — Ces messieurs n'ont pas plus peur d'un scandale que moi. Je ne les appellerai pas et je vous prie de vous retirer. Si on vous a volé, allez chez le commissaire de police porter votre plainte. Sans doute elle connaissait ma position et elle espérait m'intimider; mais je tins bon. — Soit! m'écriai-je, je vais de ce pas chez le commissaire de police, je déclare qu'un soi-disant vicomte de la Coudraye, sous prétexte de me couvrir dans le monde, m'a introduit hier chez une nommée Mme Duhamel, qui donne régulièrement à jouer tous les soirs et réunit chez elle une société de gens et de femmes légères; j'ai vu qu'on ne se contente pas dans cette maison de voler les gens, mais qu'on abuse de leur ivresse pour fouiller dans leurs poches et les dévaliser. — Monsieur!... — Et si le commissaire de police hésite à me croire, je le prie d'appeler en témoignage le prince de \*\*\* et le jeune officier qui se sont retirés hier soir avant le souper; ils ne me paraissent pas entièrement émus sur l'insolent bonheur au jeu de M. de la Coudraye. J'avais touché juste. Constance parut déconcer-

que l'un des hommes qui ont le mieux étudié cette partie de la science économique, M. le comte de Paris, donnait aux associations ouvrières, dès 1869, dans son beau livre sur les Trade's Unions.

Laisser la politique en dehors de leurs préoccupations et de leur sphère d'action, voilà, en effet, ce que le jeune et savant écrivain conseillait aux ouvriers de France, comme la raison et l'expérience l'avaient déjà conseillé aux ouvriers de la Grande-Bretagne. Ce que l'étude attentive des associations de travailleurs en Angleterre avait révélé à M. le comte de Paris, comme la cause principale du développement rapide et de la prospérité de ces associations en Angleterre, est devenu aujourd'hui, chez nos voisins, un axiome de la science économique. Dans ce pays, où l'enseignement des faits est tout-puissant, on ne discute plus à cet égard.

C'est un écho de cette sagesse pratique qui vient de nous arriver d'au-delà du détroit dans le rapport que le comité parlementaire des Trade's Unions a publié sur la participation de ses délégués au congrès ouvrier tenu à Paris au mois d'octobre dernier. C'est aussi un nouvel avertissement que reçoivent les associations ouvrières de France et dont il serait grand temps qu'elles profitassent.

Après avoir constaté que l'esprit d'association entre les ouvriers français ne s'est pas encore développé dans un but utilitaire et pratique comme en Angleterre, ce rapport recherche les causes de cette sorte d'inertie. La principale qui le signale est le caractère trop souvent politique que revêtent ces associations. La conclusion du rapporteur est que « la politique entra pour beaucoup trop dans les discussions » et dans les organisations des sociétés ouvrières françaises. Avis donc aux membres des associations ouvrières, si le but qu'ils poursuivent est vraiment d'améliorer leur situation, et non de faire les affaires des ambitieux qui les exploitent.

C'est ainsi qu'à la veüe de la Révolution, on comptait en France, une quantité innumérable d'écoles fondées par l'Eglise et dont la plupart étaient gratuites ou presque gratuites.

Cette affirmation qui surprendra peut-être les personnes étrangères aux progrès de la science historique, s'appuie sur les plus indiscutables documents.

Au lendemain même de la grande Révolution, en l'an VIII et en l'an IX, le gouvernement de la République éprouva le besoin de se renseigner exactement sur la situation intérieure du pays et il chargea un certain nombre de Conseillers d'Etat d'inspecter dans le plus grand détail les diverses parties de la France.

Ces inspecteurs officiels étaient Barbé-Marbois, Lacuë, Fourcy, etc., tous républicains. Les rapports dans lesquels ils avaient consigné les résultats de leur enquête subsistent encore en partie, aux Archives nationales, et ont été publiés, il y a peu d'années par M. Félix Roquain, — un républicain lui aussi, — dans un volume intitulé: *Etat de la France au dix-huitième siècle*.

Or tous ces rapports s'accordent à reconnaître que la Révolution avait détruit un grand nombre d'écoles fondées par le clergé; de toutes parts, ils signalent des ruines que la République était impuissante à relever.

En 1843, dans un rapport au roi Louis Philippe, M. Villemin constatait qu'il y avait en France, avant la Révolution, 562 collèges; et la plupart devaient leur existence au clergé et aux ordres religieux.

M. Albert Duruy, qui a récemment publié un ouvrage sur l'enseignement secondaire est arrivé aux mêmes constatations.

Quant à l'existence des nombreuses écoles primaires fondées par le clergé elle nous a été démontrée jusqu'à l'évidence par les patentes recherches d'une foule d'érudits laborieux qui ont consacré des années entières à fouiller les archives des communes de leurs régions.

C'est MM. Fayet, pour la Haute-Marne, Albert Dobeau, pour l'Aube, de Fontaine de Resbecq, pour le Nord, de Beaupaire, pour la Normandie, l'abbé Allain pour les départements du sud-ouest, A. Magglio, pour ceux du Midi, etc., etc.

Quant à l'existence des nombreuses écoles primaires fondées par le clergé elle nous a été démontrée jusqu'à l'évidence par les patentes recherches d'une foule d'érudits laborieux qui ont consacré des années entières à fouiller les archives des communes de leurs régions.

C'est MM. Fayet, pour la Haute-Marne, Albert Dobeau, pour l'Aube, de Fontaine de Resbecq, pour le Nord, de Beaupaire, pour la Normandie, l'abbé Allain pour les départements du sud-ouest, A. Magglio, pour ceux du Midi, etc., etc.

Quant à l'existence des nombreuses écoles primaires fondées par le clergé elle nous a été démontrée jusqu'à l'évidence par les patentes recherches d'une foule d'érudits laborieux qui ont consacré des années entières à fouiller les archives des communes de leurs régions.

C'est MM. Fayet, pour la Haute-Marne, Albert Dobeau, pour l'Aube, de Fontaine de Resbecq, pour le Nord, de Beaupaire, pour la Normandie, l'abbé Allain pour les départements du sud-ouest, A. Magglio, pour ceux du Midi, etc., etc.

Quant à l'existence des nombreuses écoles primaires fondées par le clergé elle nous a été démontrée jusqu'à l'évidence par les patentes recherches d'une foule d'érudits laborieux qui ont consacré des années entières à fouiller les archives des communes de leurs régions.

C'est MM. Fayet, pour la Haute-Marne, Albert Dobeau, pour l'Aube, de Fontaine de Resbecq, pour le Nord, de Beaupaire, pour la Normandie, l'abbé Allain pour les départements du sud-ouest, A. Magglio, pour ceux du Midi, etc., etc.

Quant à l'existence des nombreuses écoles primaires fondées par le clergé elle nous a été démontrée jusqu'à l'évidence par les patentes recherches d'une foule d'érudits laborieux qui ont consacré des années entières à fouiller les archives des communes de leurs régions.

C'est MM. Fayet, pour la Haute-Marne, Albert Dobeau, pour l'Aube, de Fontaine de Resbecq, pour le Nord, de Beaupaire, pour la Normandie, l'abbé Allain pour les départements du sud-ouest, A. Magglio, pour ceux du Midi, etc., etc.

Quant à l'existence des nombreuses écoles primaires fondées par le clergé elle nous a été démontrée jusqu'à l'évidence par les patentes recherches d'une foule d'érudits laborieux qui ont consacré des années entières à fouiller les archives des communes de leurs régions.

C'est MM. Fayet, pour la Haute-Marne, Albert Dobeau, pour l'Aube, de Fontaine de Resbecq, pour le Nord, de Beaupaire, pour la Normandie, l'abbé Allain pour les départements du sud-ouest, A. Magglio, pour ceux du Midi, etc., etc.

Quant à l'existence des nombreuses écoles primaires fondées par le clergé elle nous a été démontrée jusqu'à l'évidence par les patentes recherches d'une foule d'érudits laborieux qui ont consacré des années entières à fouiller les archives des communes de leurs régions.

C'est MM. Fayet, pour la Haute-Marne, Albert Dobeau, pour l'Aube, de Fontaine de Resbecq, pour le Nord, de Beaupaire, pour la Normandie, l'abbé Allain pour les départements du sud-ouest, A. Magglio, pour ceux du Midi, etc., etc.

Quant à l'existence des nombreuses écoles primaires fondées par le clergé elle nous a été démontrée jusqu'à l'évidence par les patentes recherches d'une foule d'érudits laborieux qui ont consacré des années entières à fouiller les archives des communes de leurs régions.

C'est MM. Fayet, pour la Haute-Marne, Albert Dobeau, pour l'Aube, de Fontaine de Resbecq, pour le Nord, de Beaupaire, pour la Normandie, l'abbé Allain pour les départements du sud-ouest, A. Magglio, pour ceux du Midi, etc., etc.

UNE CALOMNIE HISTORIQUE

Un écrivain de la France, au cours d'un article consacré à l'élection de Jean Macé au siège de sénateur inamovible, se laisse emporter par la passion jusqu'à écrire ce qui suit: — Le cléricalisme, autrefois, refusait au peuple l'instruction.

Cléricalisme veut dire catholicisme; nous ne le savons que trop. Or, émettre cette audacieuse affirmation que le catholicisme autrefois refusait au peuple l'instruction, c'est faire preuve soit d'une ignorance impardonnable en matière d'histoire, soit d'une mauvaise foi sans nom.

A toutes les époques de son existence, le catholicisme a été synonyme de lumière, de liberté, de progrès. L'instruction populaire! Mais c'est lui qui l'a créée.

Cela est si vrai que dès les premiers temps de l'Eglise, ses ennemis en prennent ombre et que Julien l'Apostat, dans les procédés hypocrites dont aujourd'hui renouvelés par nos laïcistes, voulait empêcher les chrétiens de s'instruire dans les sciences humaines, sous prétexte que l'Evangile devait leur suffire.

Un contraire, les empereurs et les rois chrétiens, Constantin, Charlemagne, Charles V, Louis IX, Henri IV, Louis XIV, pour ne citer que les principaux se sont appliqués à favoriser par leurs décrets, la diffusion de l'instruction.

Mais, l'Eglise donnait l'exemple et imprimait le mouvement. A ses débuts on avait vu les évêques fonder des écoles auprès de leurs résidences; l'entôt il y en eut dans tous les monastères; puis dans toutes les paroisses.

C'est ainsi qu'à la veüe de la Révolution, on comptait en France, une quantité innumérable d'écoles fondées par l'Eglise et dont la plupart étaient gratuites ou presque gratuites.

Cette affirmation qui surprendra peut-être les personnes étrangères aux progrès de la science historique, s'appuie sur les plus indiscutables documents.

Au lendemain même de la grande Révolution, en l'an VIII et en l'an IX, le gouvernement de la République éprouva le besoin de se renseigner exactement sur la situation intérieure du pays et il chargea un certain nombre de Conseillers d'Etat d'inspecter dans le plus grand détail les diverses parties de la France.

Ces inspecteurs officiels étaient Barbé-Marbois, Lacuë, Fourcy, etc., tous républicains. Les rapports dans lesquels ils avaient consigné les résultats de leur enquête subsistent encore en partie, aux Archives nationales, et ont été publiés, il y a peu d'années par M. Félix Roquain, — un républicain lui aussi, — dans un volume intitulé: *Etat de la France au dix-huitième siècle*.

Or tous ces rapports s'accordent à reconnaître que la Révolution avait détruit un grand nombre d'écoles fondées par le clergé; de toutes parts, ils signalent des ruines que la République était impuissante à relever.

En 1843, dans un rapport au roi Louis Philippe, M. Villemin constatait qu'il y avait en France, avant la Révolution, 562 collèges; et la plupart devaient leur existence au clergé et aux ordres religieux.

M. Albert Duruy, qui a récemment publié un ouvrage sur l'enseignement secondaire est arrivé aux mêmes constatations.

Quant à l'existence des nombreuses écoles primaires fondées par le clergé elle nous a été démontrée jusqu'à l'évidence par les patentes recherches d'une foule d'érudits laborieux qui ont consacré des années entières à fouiller les archives des communes de leurs régions.

C'est MM. Fayet, pour la Haute-Marne, Albert Dobeau, pour l'Aube, de Fontaine de Resbecq, pour le Nord, de Beaupaire, pour la Normandie, l'abbé Allain pour les départements du sud-ouest, A. Magglio, pour ceux du Midi, etc., etc.

Quant à l'existence des nombreuses écoles primaires fondées par le clergé elle nous a été démontrée jusqu'à l'évidence par les patentes recherches d'une foule d'érudits laborieux qui ont consacré des années entières à fouiller les archives des communes de leurs régions.

C'est MM. Fayet, pour la Haute-Marne, Albert Dobeau, pour l'Aube, de Fontaine de Resbecq, pour le Nord, de Beaupaire, pour la Normandie, l'abbé Allain pour les départements du sud-ouest, A. Magglio, pour ceux du Midi, etc., etc.

Quant à l'existence des nombreuses écoles primaires fondées par le clergé elle nous a été démontrée jusqu'à l'évidence par les patentes recherches d'une foule d'érudits laborieux qui ont consacré des années entières à fouiller les archives des communes de leurs régions.

C'est MM. Fayet, pour la Haute-Marne, Albert Dobeau, pour l'Aube, de Fontaine de Resbecq, pour le Nord, de Beaupaire, pour la Normandie, l'abbé Allain pour les départements du sud-ouest, A. Magglio, pour ceux du Midi, etc., etc.

Quant à l'existence des nombreuses écoles primaires fondées par le clergé elle nous a été démontrée jusqu'à l'évidence par les patentes recherches d'une foule d'érudits laborieux qui ont consacré des années entières à fouiller les archives des communes de leurs régions.

C'est MM. Fayet, pour la Haute-Marne, Albert Dobeau, pour l'Aube, de Fontaine de Resbecq, pour le Nord, de Beaupaire, pour la Normandie, l'abbé Allain pour les départements du sud-ouest, A. Magglio, pour ceux du Midi, etc., etc.

Quant à l'existence des nombreuses écoles primaires fondées par le clergé elle nous a été démontrée jusqu'à l'évidence par les patentes recherches d'une foule d'érudits laborieux qui ont consacré des années entières à fouiller les archives des communes de leurs régions.

C'est MM. Fayet, pour la Haute-Marne, Albert Dobeau, pour l'Aube, de Fontaine de Resbecq, pour le Nord, de Beaupaire, pour la Normandie, l'abbé Allain pour les départements du sud-ouest, A. Magglio, pour ceux du Midi, etc., etc.

Quant à l'existence des nombreuses écoles primaires fondées par le clergé elle nous a été démontrée jusqu'à l'évidence par les patentes recherches d'une foule d'érudits laborieux qui ont consacré des années entières à fouiller les archives des communes de leurs régions.

C'est MM. Fayet, pour la Haute-Marne, Albert Dobeau, pour l'Aube, de Fontaine de Resbecq, pour le Nord, de Beaupaire, pour la Normandie, l'abbé Allain pour les départements du sud-ouest, A. Magglio, pour ceux du Midi, etc., etc.

Quant à l'existence des nombreuses écoles primaires fondées par le clergé elle nous a été démontrée jusqu'à l'évidence par les patentes recherches d'une foule d'érudits laborieux qui ont consacré des années entières à fouiller les archives des communes de leurs régions.

C'est MM. Fayet, pour la Haute-Marne, Albert Dobeau, pour l'Aube, de Fontaine de Resbecq, pour le Nord, de Beaupaire, pour la Normandie, l'abbé Allain pour les départements du sud-ouest, A. Magglio, pour ceux du Midi, etc., etc.

D'ailleurs, comment peut-on soutenir de bonne foi que le catholicisme autrefois, refusait au peuple l'instruction, lorsqu'on le voit, par le moyen d'innombrables religieux et attentif à transcrire, à répandre, et à transmettre aux âges suivants les chefs-d'œuvre scientifiques et littéraires; lorsqu'on trouve dans son sein des congrégations entières qui, comme celle des Bénédictins s'adonnent spécialement à l'étude des sciences et des lettres; lorsqu'il produit des sociétés, qui comme celle des Jansénites, se consacrent en grande partie à l'éducation de la jeunesse, lorsqu'il donne naissance à de vastes associations uniquement vouées, comme celle des frères de la doctrine chrétienne, à l'instruction du peuple!

Nous pouvons le répéter bien haut, l'histoire proteste, à chacune de ses pages, contre une si misérable calomnie!

Seulement la Basile de la Franco-Magouerie ont parfaitement retenu les enseignements de leur ancêtre Voltaire; et ils savent que s'ils mentent hardiment, il en restera quelque chose dans l'esprit... des ignorants.

Paris, 13 décembre 1883.

L'ajournement des élections municipales est particulièrement sensible aux autonomistes du conseil municipal, et, par suite, à tout le clan politique qui s'agit autour des meneurs du radicalisme parisien. Dam! cela s'explique facilement. Les préparatifs ont été faits par les intéressés en vue des scrutins devant avoir lieu au commencement de janvier, c'est-à-dire dans un mois, et avec l'ancien système, et tous ces préparatifs vont tomber dans l'eau, puisqu'on seules les élections sont renvoyées à environ cinq mois (le 4 mai), mais que, suivant toute apparence, elles auront lieu au scrutin de liste et, en outre, par arrondissement ou par tout autre sectionnement exclusif du vote par quartier en usage aujourd'hui.

Il est très-possible que les résultats soient les mêmes à Paris avec le nouveau système, quel qu'il soit, qu'avec l'ancien, mais, enfin, il y a un *alca* qui n'est pas du goût de nos conseillers municipaux qui tiennent à leur réélection et qui savent fort bien que le but principal du gouvernement, en modifiant le mode du scrutin parisien, est d'empêcher qu'ils ne soient réélus.

Dans le banquet des autonomistes qui a eu lieu, hier, au café de la Garde nationale, situé, comme vous le savez, en face de l'Hôtel-de-Ville, il a été beaucoup parlé de ce qu'on devait faire pour empêcher le projet du gouvernement de passer devant la Chambre. Il a été décidé que les groupes de l'Extrême Gauche et de l'Union radicale seraient mis en demeure de se prononcer contre le projet par les membres de la députation parisienne, et que, s'il le fallait, les radicaux ne devaient pas hésiter à se coaliser avec la droite pour mettre en échec le projet du gouvernement.

Vous vous direz que c'est une étrange illusion des radicaux de s'imaginer que les conservateurs vont, dans la circonstance, leur prêter appui pour maintenir un état de choses contre lequel il n'ont cessé de protester. Cette illusion suffirait, au besoin, pour témoigner du désarroi des autonomistes qui, jusqu'à présent, s'étaient montrés plus avisés. Plus nous irons, c'est-à-dire plus la séparation des gauches avancées avec les deux groupes de la majorité gouvernementale s'accroîtra, plus l'alliance des droites deviendra une nécessité pour les radicaux.

On sait le terrible usage que fait de ses fonds secrets le chancelier de l'Empire d'Allemagne. On pourrait le combattre sur ce terrain.

L'amendement Delafosse est repoussé par 322 voix contre 176. On vote sur le chapitre 24 fixant à deux millions le chiffre proposé par le gouvernement et la commission.

Le chapitre 24 est adopté par 316 voix contre 168.

Le chapitre 30 est adopté ainsi que 31 à 36 inclus.

M. de Héridia demande de transporter